

Responsabilité sociale des entreprises - Phase II
Rapport de vérification final
Rapport n° 04/11
13 juin 2011

Distribution :

Président et chef de la direction
Premier vice-président et chef de la direction financière
Premier vice-président, Services juridiques et secrétaire
Vice-président et contrôleur général
Conseiller en chef, Responsabilité sociale des entreprises
Vice-président, Gestion du portefeuille
Directeur de groupe, Services consultatifs environnementaux
Chef, Responsabilité sociale des entreprises
Directeur de groupe, Gestion des actifs
Directeur, Portefeuille des prêts, Technologies de l'information
et des communications, Gestion des actifs

c.c. Premier vice-président, Ressources humaines
Premier vice-président, Développement des affaires
Premier vice-président, Assurances
Premier vice-président, Groupe des produits de financement
Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires
Vice-président et chef de la gestion des risques
Vice-président, Planification stratégique et communications
Directeur de groupe, Planification et relations gouvernementales
Directeur principal, Bureau du vérificateur général
Directeur, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification :

A. Lowe
T. McShane

Vice-présidente, Vérification interne

Monica Ryan

Table des matières

Introduction	3
Objectifs et portée de la vérification.....	3
Opinion de la Vérification interne	3
Constatations de la Vérification et recommandations.....	4
Conclusion.....	5

Introduction

Conformément au plan de vérification de l'exercice 2011-2012, la Vérification interne d'EDC a effectué une vérification du cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) de la Société. EDC a adopté une déclaration d'engagement à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises qui s'articule sur cinq principes directeurs, à savoir : l'éthique commerciale, l'environnement, la transparence, l'engagement du personnel et l'investissement dans la communauté. Ces principes sont appuyés par des politiques, des programmes et des pratiques comme le *Code d'éthique commerciale* et le *Code de conduite*, la *Politique de divulgation*, le *Programme de lutte contre la corruption* et les pratiques en matière d'examen environnemental qui appuient la *Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux*.

Objectifs et portée de la vérification

La vérification visait à évaluer le cadre de la RSE qui sert à assurer l'application uniforme des principes directeurs de responsabilité sociale des entreprises adoptés par EDC. Plus précisément, elle a porté sur la conception et l'efficacité des contrôles en place visant à garantir :

- l'existence d'un cadre de RSE pour appuyer les efforts d'EDC dans la réalisation de son mandat de manière socialement responsable;
- la mise en place d'outils appropriés pour aider le personnel et les clients d'EDC à s'acquitter des responsabilités découlant des principes directeurs de la RSE qui leur incombent;
- l'exercice d'une surveillance à l'égard du Programme de RSE d'EDC pour veiller à sa conformité aux principes applicables et s'assurer que le rendement eu égard aux objectifs fixés est mesuré annuellement et que les résultats sont présentés à la même fréquence.

La vérification a porté sur trois principes directeurs contenus dans la Déclaration d'engagement d'EDC à l'égard de la RSE : l'éthique commerciale, l'environnement et la transparence. Les autres principes directeurs ont été vérifiés lors de vérifications des contrôles généralisés appliqués par EDC.

Opinion de la Vérification interne

À notre avis, les contrôles clés dont font l'objet les principes d'éthique commerciale, de transparence et d'environnement contenus dans la Déclaration d'engagement à l'égard de la RSE sont **bien contrôlés**¹.

¹ Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

- • **Contrôles forts** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié sont très probablement atteints.
- • **Bien contrôlé** : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié sont probablement atteints.
- • **Possibilités d'améliorations** : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.
- • **Non contrôlé** : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne sont probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

Dans le cadre des vérifications détaillées par sondages que nous avons effectuées, nous avons vérifié si la conception des contrôles clés conçus pour atténuer les risques liés à la gouvernance, à la réputation et à la conformité dans la perspective des principes de RSE visés par la vérification était efficace et si ceux-ci produisaient l'effet escompté. Nous avons constaté l'existence d'un cadre de politiques étendu prévoyant des révisions et des analyses comparatives périodiques des politiques et des pratiques. Les outils opérationnels et les lignes directrices en place favorisent l'application uniforme des politiques d'EDC relatives à la RSE à l'échelle des transactions. Nous avons aussi constaté que des mécanismes de mesure du rendement en matière de RSE sont en place et qu'ils sont revus périodiquement pour préserver leur pertinence. Nous avons constaté l'existence de problèmes modérés² dans l'élaboration des directives internes, dont la définition des jalons clés délimitant les activités et les responsabilités liés à la réalisation de l'engagement en matière de changement climatique contenue dans la *Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux* et le suivi des clauses relatives aux engagements en matière d'environnement dans les contrats. Ces problèmes sont décrits aux sections ci-après.

Constatations de la Vérification et recommandations

Changement climatique

La responsabilité des engagements d'EDC à l'égard des changements climatiques, énoncés dans la *Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux*, rejaillit sur les différentes équipes sectorielles au sein d'EDC. Par exemple, les engagements à cet égard touchent le Programme EnviroExport, l'engagement envers la clientèle, les évaluations des incidences sur les changements climatiques des différents projets et la recherche dans ce domaine. Pour permettre à EDC de respecter les engagements de sa politique à l'égard des changements climatiques, nous recommandons l'élaboration d'une directive pour définir les jalons clés et les responsabilités des différents groupes participants.

Constatation – Problème modéré

Responsable de l'intervention – PVP, Services juridiques et secrétaire

Date d'échéance – 4T 2011

Engagements en matière d'environnement

EDC peut à sa discrétion inclure des clauses particulières dans les conventions de prêt à des fins de financement lorsqu'elle estime que l'évaluation du risque le justifie. Les engagements en matière d'environnement font partie de ces clauses et ils constituent l'un des moyens clés dont dispose EDC pour s'assurer de la conformité aux engagements à l'égard de la RSE. Nous avons cependant constaté que les contrôles de suivi des engagements en matière d'environnement n'étaient pas aussi efficaces que les contrôles appliqués aux clauses financières. EAS a bel et bien mis au point un processus secondaire

² Cotes attribuées aux résultats de la vérification :

- **Problème majeur** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.
- **Problème modéré** - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.
- **Problème mineur** - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.

compensatoire pour pallier cette lacune, mais il engendre un dédoublement des efforts et de surcroît, nous avons découvert lors de nos sondages une occurrence où un examen n'avait pas été effectué dans les délais prévus. Nous recommandons donc un renforcement des contrôles de suivi et de surveillance des engagements en matière d'environnement. De plus, nous recommandons une amélioration des communications entre la Gestion des actifs et EAS passant par l'utilisation effective des notes de service produites par EAS, dont leur utilisation pour la surveillance des évaluations annuelles des débiteurs effectuées par la Gestion des actifs.

Constatation – Problème modéré

Responsable de l'intervention – Directeur de groupe, Services consultatifs environnementaux en collaboration avec le Directeur de groupe, Gestion des actifs

Date d'échéance – 3T 2011

Conclusion

Les constatations et recommandations de la vérification ont été communiquées à la direction qui les a acceptées et a élaboré des plans d'action dont la mise en œuvre devrait se faire pas plus tard qu'au quatrième trimestre de 2011.

Nous tenons à remercier la direction de son soutien tout au long de la vérification.

